

Commune d'ALTHEN DES PALUDS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération en date du 12/12/2016 relative à la détermination des ratios promouvables,
Vu l'arrêté en date du 06/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AMIR Nawalle	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme MONTAUD Véronique	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :**Promus :**

Nombre de femmes : 3

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Total : 3**Total : 2****Article 2 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage (16 avenue Feugères CS 88010 34941 Nîmes – www.telerecours.fr)

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera transmis au centre de gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du code général de la Fonction Publique.

Fait à ALTHEN DES PALUDS

Le 25/01/2024

Le Maire,

Michel TERRISSE



